



55^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Dialogue interactif renforcé sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo

Genève, 3 avril 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire et le Groupe d'experts pour leur compte rendu.

Mon pays reste très préoccupé par la dégradation de la situation des droits de l'homme en RDC, notamment par l'escalade de la violence dans le Nord Kivu. La Suisse condamne l'offensive du M23 autour de Saké ainsi que les attaques contre les civils et le personnel de la MONUSCO, également commises par les Wazalendo et les FARDC. La Suisse appelle toutes les parties, tant l'État que les groupes armés, à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Dans un contexte de sur-militarisation et de désengagement de la MONUSCO, nous appelons à ce qu'une solution politique soit trouvée et à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour restaurer l'autorité de l'État.

Enfin, même à une époque de nombreuses crises, la Suisse est convaincue que la RDC ne devrait pas céder à la tentation d'utiliser la peine de mort. Au contraire, celle-ci ne contribuera qu'à exacerber le cycle de la violence. Mon pays s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances. La Suisse demande instamment aux autorités de revenir sur la décision de lever le moratoire sur les exécutions, conformément aux

obligations internationales de la RDC en tant qu'Etat partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Madame, Messieurs les Experts,

Quelle est votre appréciation sur la levée du moratoire et sur le risque que la peine de mort soit effectivement appliquée pour un large éventail d'infractions ?

Je vous remercie.